



Arles, lundi 10 janvier 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/07389

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Inspection d'ouvrages (Nacelle négative sous le pont de la RD600)**CRS - segment 7118 - Branche Secondaire
de Frontignan à l'étang de Thau****S'annoncer par VHF (20 minutes avant de franchir le pont de la RD600 - via le canal 10 de la VHF) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 12/01/2022 de 08:00 à 17:00o **Canal du Rhône à Sète**

au pk 5.158 (secteur pont de la RD600 à Frontignan La Peyrade) - Toute la largeur de la voie

Prudence à l'approche du chantier (à l'approche des ouvrages) (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 12/01/2022 de 08:00 à 17:00o **Canal du Rhône à Sète**

au pk 5.158 (secteur pont de la RD600 à Frontignan La Peyrade) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

En raison d'une inspection d'ouvrage par nacelle négative, les usagers de la voie d'eau respecteront les mesures temporaires précitées. Ainsi, ils s'annonceront à la nacelle pour demander au chantier le retrait de celle-ci du gabarit fluvial, ceci préalablement à tout franchissement de l'ouvrage de la RD600.

Pour tout défaut de VHF, les navigants à l'approche du pont de la RD600 objet de l'inspection, pourront contacter la nacelle par téléphone au numéro suivant : 06 60 94 87 07

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

13/01/2022

Par délégation



Joseph VIOLLIN